

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	16 mai 2023
Numéro		Heure	23h31

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical	Lié à (obligatoire) : ad 23.168
Titre : Amendement au postulat du groupe UDC 23.168, du 22 février 2023, Renforcer la protection des mineurs en exigeant l'extrait spécial du casier judiciaire	
Contenu : La protection des mineurs doit être une priorité et les bases légales actuelles ne sont pas suffisantes pour le garantir dans le cadre scolaire. De ce fait, nous demandons au Conseil d'État d'élaborer de nouvelles bases légales qui exigent l'extrait spécial du casier judiciaire pour les emplois dans toutes les écoles du canton de Neuchâtel lors d'un nouvel engagement, et une vérification périodique de ce dernier. <u>L'étude portera également sur l'opportunité d'exiger l'extrait spécial, en sus de l'extrait du casier judiciaire destiné aux particuliers, dans toutes les structures publiques et parapubliques travaillant au contact de mineurs ou de personnes vulnérables.</u>	
Motivation (facultatif) :	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Alexandre Brodard		
Autres signataires (prénom, nom) : Quentin Di Meo	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :